



Communiqué aux médias

11 mai 2020

La Croix-Rouge suisse pare aux détresses les plus criantes

Jusqu'à récemment, la pauvreté était largement invisible en Suisse. Mais aujourd'hui, nombre de personnes qui vivaient au seuil de la pauvreté sont plongées dans la détresse, frappées de plein fouet par les conséquences de la pandémie de Covid-19. Tombées dans la précarité, elles ne peuvent plus payer leurs factures et peinent à couvrir leurs besoins alimentaires. Grâce à l'impressionnant élan de solidarité de la population, la Croix-Rouge suisse (CRS) soutient celles et ceux que la crise a durement touchés en leur apportant une aide financière immédiate, rapide et sans formalités.

Il y a peu encore, le réseau d'assurances sociales permettait de venir en aide aux plus démunis. Dès lors, la pauvreté restait invisible. Grâce aux organisations non gouvernementales, dont le rôle est d'intervenir à titre subsidiaire pour rattraper celles et ceux qui passent à travers les mailles du filet social, de nombreuses difficultés pouvaient être surmontées, une contribution unique étant souvent suffisante.

La pandémie de coronavirus et les mesures de confinement ont changé la donne. Chômage partiel et licenciements frappent aujourd'hui les personnes rémunérées à l'heure, travaillant sur appel ou actives dans les secteurs à bas salaires tels que la restauration et le commerce de détail, au même titre que celles qui, avant la crise, vivaient déjà au seuil de la pauvreté. La crise se prolonge et il apparaît d'ores et déjà que dans bien des cas – travailleurs pauvres, employés payés à l'heure, familles biparentales ou monoparentales, réfugiés et sans-papiers, mais aussi indépendants – une aide unique ne suffira pas.

3 x 1000 francs

Aussi la CRS a-t-elle décidé que les plus démunis pourront demander un montant mensuel d'au maximum 1000 francs par famille ou personne seule pour les mois d'avril, mai et juin. Les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus s'inscrivent dans la durée. L'aide financière est une mesure simple qui permet aux bénéficiaires de régler leurs factures, mais aussi d'acheter, en ces temps difficiles, des biens d'usage quotidien comme des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène tels que des couches.

Cette aide immédiate, rapide et sans formalités, la CRS la fournit depuis plusieurs semaines déjà. Les personnes en situation de détresse aiguë peuvent s'annoncer auprès de la Croix-Rouge de leur canton. Selon l'évolution de la crise et les fonds disponibles, la CRS examinera la possibilité d'étendre ce soutien au-delà du mois de juin.



Une population suisse très solidaire

Les dons reçus par la CRS d'entreprises et via la collecte de la Chaîne du Bonheur sont principalement affectés à l'aide immédiate fournie dans le contexte de la crise du coronavirus. Grâce à l'impressionnant élan de solidarité de la population vis-à-vis des personnes dans le besoin, l'organisation est en mesure d'apporter un soutien accru à celles et ceux qui, en Suisse, subissent les conséquences de la pandémie.

Plus qu'un soutien ponctuel

Les citoyennes et les citoyens suisses peuvent, à juste titre, être fiers du système d'assurances sociales de leur pays. La CRS demande que soient prises des mesures visant à apporter un soutien systématique aux personnes touchées par la pauvreté et aux personnes à bas revenu qui, en raison de la pandémie, se trouvent aujourd'hui dans une situation de détresse. La Confédération et les cantons doivent s'engager sur ce terrain, non seulement par une aide ponctuelle et unique, mais aussi par un soutien fourni tout au long de la crise.

Des contributions uniques ou multiples comme celles versées dans le cadre de l'aide immédiate de la CRS peuvent aider les plus démunis à faire face aux difficultés et leur offrir un répit. Cependant, elles ne suffisent pas, car les conséquences économiques de la pandémie frappent tout particulièrement celles et ceux dont le budget était déjà très serré. Dans le cas des travailleurs pauvres, qui, avant la crise, n'arrivaient guère à joindre les deux bouts, indemnités de chômage, indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et indemnités journalières ne compensent pas une perte de gain, même si celle-ci ne représente qu'un cinquième du revenu.

Informations complémentaires sur www.redcross.ch/aide-immEDIATE

Contact:

Sabine Zeilinger, porte-parole de la CRS, 058 400 44 10, sabine.zeilinger@redcross.ch